

«Prénom» «Nom»
«Adresse»
«NPA» «Ville»

La Chapelle,

DD 114020 - construction de trois immeubles de logements et d'activités - abattage d'arbres

Madame, Monsieur,

Fondée en 1983, l'association pour la sauvegarde du site de la Chapelle (ASSC) travaille au développement harmonieux de notre quartier et à la défense des intérêts de ses habitants. Afin de poursuivre cet objectif, l'ASSC formule par la présente une

opposition

à la requête citée en titre aux motifs suivants :

1. Le projet ne répond pas aux exigences de sécurité en termes de trafic de chantier.
2. Le projet prévoit l'abattage de 129 arbres.

1. Le trafic de chantier

Le projet prévoit de déverser le trafic généré par le chantier sur la route de Saconnex-d'Arve. Cette route débouche soit sur la route de La-Chapelle au Nord soit sur la route du Camp, au travers du hameau de Saconnex-d'Arve dessous vers le sud.

La route de Saconnex d'Arve, qui pourtant est une route du réseau secondaire, est déjà empruntée par un fort trafic de transit provoqué par les automobilistes souhaitant éviter les bouchons aux entrées autoroutières de l'agglomération genevoise. Ce trafic provoque déjà une situation dangereuse, notamment pour les enfants se rendant à l'école à vélo.

d'Arve-Dessous, là où la chaussée est très fortement rétrécie et où le carrefour avec la route du Camp est aménagé de manière peu compréhensible.

Soucieuse d'anticiper cette problématique, notre association a rencontré Messieurs Corminboeuf, Rombaldi et Gaillard, responsables de la commune pour la mobilité douce, pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme et pour le suivi d'aménagement des routes. Nous leur avons fait part du besoin de trouver une solution alternative. Cette nécessité a également été exposée aux autorités communales de Plan-les-Ouates, par le biais de Mme Monbaron et M. Rodriguez, lors d'une rencontre le 20 août 2020.

Au cours de ces rencontres, nous avons proposé une solution qui semble évidente, à savoir dévier le trafic via une piste de chantier ad hoc en direction de la route provisoire déjà réalisée sur le tracé du chemin de l'Essartage, directement reliée à l'autoroute.

Force est de constater que ni les uns ni les autres n'ont pris la mesure du problème ni même étudié une solution. Cela est d'autant plus regrettable que la route de Saconnex-d'Arve sera prochainement réaménagée en vue d'y pacifier le trafic et de l'équiper d'un revêtement phono-absorbant. Il est particulièrement illogique d'y déverser un trafic de chantier considérable à peine les travaux terminés.

Notre association annonce d'ores et déjà qu'elle se battra par tous les moyens à sa disposition pour que la sécurité des habitantes et habitants du quartier soit préservée. Notre objectif est que l'autorisation délivrée comporte une charge excluant tout trafic de chantier sur la route de Saconnex-d'Arve. Nous nous basons pour cela sur l'accord conclu en avril 2011 avec l'Etat sur le même objet dans le cadre de la réalisation des immeubles dans le périmètre du PLQ 29591.

2. L'abattage de 129 arbres

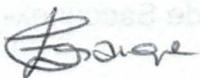
Lors de l'enquête publique relative au PLQ 29783, notre association avait attiré l'attention du département sur l'importance de ce massif boisé et sur la nécessité de le protéger. Par la suite, Monsieur Hodgers a annoncé, par voie de presse, vouloir revoir certains PLQ problématiques du point de vue environnemental. Nous avons attiré son attention, notamment sur le projet des Sciers qui, par la présence d'anciens arbres abritant des espèces d'oiseaux rares (chouette, rossignols...), devait absolument être revu.

Une fois de plus, force est de constater que toutes ces démarches, qui se voulaient suffisamment précoces pour permettre aux promoteurs d'améliorer leur projet, sont restées lettre morte.

L'ASSC se voit donc dans l'obligation d'entamer les procédures juridiques qui s'imposent pour éviter un nouvel abattage massif.

En vous remerciant pour votre lecture attentive, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eva Giaque, présidente



Antoine Wavre, membre du comité

